

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 13 JUILLET 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	René Gosselin	Adstock
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Normand Girard	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Louis P. Champagne	Thetford Mines
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet

**EST ABSENT :**

M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
----	---------	---------------------

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-07-6310**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2011
  - 3.2. Suivi sur le procès-verbal du 8 juin 2011
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1 Conseil d'administration
6. Demande de rencontre
7. Correspondance
  - 7.1 Lettre d'appui – Comité de sauvegarde du Pavillon de la faune de Stratford
  - 7.2 Lettre d'appui SHQ – Évaluation nouvelle route entre Lambton et Adstock
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Renouvellement conditions de travail – directrice générale
  - 8.3. PIQM Volet 3
  - 8.4. Autorisation – marge de crédit temporaire
  - 8.5. Remplacement aménagiste – congé de maternité
  - 8.6. Tableau comparatif – quotes-parts vente de l'immeuble
  - 8.7. Vente de l'immeuble

- 8.8. Refonte du site internet
- 8.9. Clic-Sécur procuration représentante autorisée
- 9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Demande à portée collective – article 59 LPTAAQ
    - 9.2.1 Dépôt de la demande à la CPTAQ
    - 9.2.2 Choix des personnes pour négocier
  - 9.3. Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres
  - 9.4. Gestion des cours d'eau
- 10. Comité action régionale
  - 10.1. Représentation MRC
- 11. Sécurité Publique
  - 11.1. Lancement officiel de l'opération Catalyseur
- 12. Affaires nouvelles
  - 12.1 30/50 Comité Accueil
  - 12.2 Route 112, Rencontre avec le MTQ
- 13 Prochaine rencontre
- 14 Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2011**

CM-2011-07-6311

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juin 2011.

Adopté

#### **3.2 Suivi sur le procès-verbal du 8 juin 2011**

M. Hamel effectue un bref retour sur le procès-verbal du 8 juin 2011.

### **4 PÉRIODE DE QUESTION**

Aucun citoyen de présent, aucune question n'est soulevée.

### **5 RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 Conseil d'administration**

La directrice générale dépose le procès-verbal du C.A. de l'assemblée du 31 mai 2011.

### **6 DEMANDE DE RENCONTRE**

Il reste à recevoir la confirmation d'Hydro-Québec pour une rencontre avec les maires prochainement et valider avec Mme France Vachon pour une rencontre possible en septembre prochain concernant le comité 30/50.

### **7 CORRESPONDANCE**

#### **7.1 Lettre d'appui – Comité de sauvegarde du Pavillon de la faune de Stratford**

CM-2011-07- 6312

**Attendu que** le Pavillon de la faune existe depuis 1994 et qu'il représente un attrait culturel touristique important pour la région puisqu'il accueille environ 17 000 visiteurs chaque année;

**Attendu que** la qualité de la collection de spécimens naturels, des dioramas et des installations d'accueil du Pavillon de la faune est reconnue par les autorités compétentes en la matière;

**Attendu que** les propriétaires et gestionnaires actuels envisagent prendre leur retraite à court terme et qu'ils souhaitent vivement trouver un repreneur afin d'assurer la poursuite des opérations du Pavillon de la faune à Stratford;

**Attendu que** le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke, qui possède l'expertise nécessaire à la conservation de la collection ainsi qu'à la gestion d'un attrait culturel touristique, démontre un intérêt à prendre la relève des opérations du Pavillon de la faune à Stratford, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement que la MRC des Appalaches reconnaisse le Pavillon de la faune comme un actif appréciable pour la région dont on doit assurer la pérennité à Stratford et, par la présente, accorde son appui au Comité de sauvegarde du Pavillon de la faune de Stratford dans ses démarches en vue d'assurer sa viabilité.

Adopté

## **7.2 Lettre d'appui – évaluation nouvelle route entre Lambton et Adstock**

**CM-2011-07-6313**

**Attendu que** la municipalité de Lambton a manifesté sa volonté d'établir un nouveau lien routier vers la MRC des Appalaches;

**Attendu que** ce nouveau lien routier serait bénéfique pour les attraits touristiques que sont le Parc Frontenac et la station touristique du Mont Adstock;

**Attendu qu'un** lien routier plus direct entre Adstock et Lambton consoliderait les institutions régionales comme le CSSS, le Cégep et les commerces;

**En conséquence**, il est proposé par M. René Gosselin et majoritairement d'appuyer les municipalités d'Adstock et de Lambton dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour l'établissement d'un lien routier direct entre leur municipalité.

Dissidence de M. André Rodrigue dans ce dossier.

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2011-07-6314**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale pour la période du 9 juin 2011 au 13 juillet 2011 au montant de 395 821.81\$

Adopté

### **8.2 Renouvellement conditions de travail – directrice générale**

**CM-2011-07-6315**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'entériner l'entente concernant le renouvellement des conditions de travail de la directrice générale qui lui a été présentée suite aux recommandations du C.A. et que M. Ghislain Hamel soit autorisé à signer ledit document au nom du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

Adopté

### **8.3 PIQM Volet 3**

La directrice générale fait un bref retour sur la discussion concernant le dossier PIQM volet 3 qu'il y a eu lors de la rencontre des DG des municipalités en mai dernier à la MRC. En bref pour le moment, cette subvention ne correspond pas à nos besoins.

#### **8.4 Autorisation – marge de crédit temporaire**

**CM-2011-07-6316**

Il est proposé par M. Philippe Talbot et résolu unanimement d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier directrice générale, à ouvrir une marge de crédit temporaire n'excédant pas 2 909 000\$ dans le cadre des travaux relatifs au règlement 123-2010 de la MRC des Appalaches. Il est également résolu que soient autorisés Mme Marie-Eve Mercier et M. Ghislain Hamel à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

#### **8.5 Remplacement aménagiste – congé de maternité**

**CM-2011-07-6317**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'engagement de Mme Nancy Dostie en remplacement de Mme Cynthia Boucher lors de son congé de maternité. Que Mme Dostie entrera en fonction le 12 septembre prochain.

Adopté

#### **8.6 Tableau comparatif – quotes-parts vente de l'immeuble**

**CM-2011-07-6318**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que le montant de la vente de l'immeuble situé au 3830, boulevard Frontenac Ouest appartenant à la MRC des Appalaches, servira à défrayer les coûts relatifs à l'aménagement de nos futurs locaux.

Adopté

#### **8.7 Vente de l'immeuble**

**CM-2011-07-6319**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'abroger la résolution **CM-2011-06-6269** de juin dernier par celle-ci afin de procéder à la vente de l'immeuble appartenant à la MRC des Appalaches, sise au 3830, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, par la mise en vente tout simplement par la biais du courrier Frontenac et en installant une pancarte à vendre sur l'immeuble. Que la directrice générale soit mandatée pour recevoir les offres d'achat et que par la suite ces offres seront transmises au conseil des maires pour négociation et décision.

Adopté

#### **8.8 Refonte du site internet**

**CM-2011-07-6320**

**Attendu que** la MRC des Appalaches a reçu trois (3) soumissions concernant la refonte du site internet de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** le plus bas soumissionnaire conforme est Weblex Design Inc.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de mandater la firme Weblex Design Inc. pour la confection et la maintenance du site internet de la MRC des Appalaches au coût de 2278.50\$ taxes incluses.

Adopté

#### **8.9 ClicSÉQR procuration représentante autorisée**

**CM-2011-07-6321**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de nommer Mme Marie-Eve Mercier directrice générale de la MRC des Appalaches à titre de représentante autorisée concernant le volet clicSÉQR – ministère du Revenu.

Adopté

## 9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 9.1 Certificats de conformité

#### 9.1.1 Municipalité de Disraeli Paroisse – Règlement 368-2011, plan d'urbanisme

**CM-2011-07-6322**

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 368-2011 de la Paroisse de Disraeli, qui a procédé à la révision de son plan d'urbanisme dans le cadre révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme. Le plan d'urbanisme a pour objet de déterminer les principes qui devront être dorénavant respectés en matière d'aménagement. Il constitue un guide et un plan d'action municipal pour les années à venir.

Adopté

#### 9.1.2 Municipalité de Disraeli Paroisse – Règlement 369-2011, règlement de zonage

**CM-2011-07-6323**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 369-2011 de la Paroisse de Disraeli, qui a procédé au remplacement de son règlement de zonage dans le cadre révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

Adopté

#### 9.1.3 Municipalité de Disraeli Paroisse – Règlement 370-2011, règlement de lotissement

**CM-2011-07-6324**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 370-2011 de la Paroisse de Disraeli, qui a procédé au remplacement de son règlement de lotissement dans le cadre révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

Adopté

#### 9.1.4 Municipalité de Disraeli Paroisse – Règlement 371-2011, règlement de construction

**CM-2011-07-6325**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 371-2011 de la Paroisse de Disraeli, qui a procédé au remplacement de son règlement de construction dans le cadre révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

Adopté

#### 9.1.5 Municipalité de Disraeli Paroisse – Règlement 372-2011, règlement relatif à l'émission des permis et des certificats

**CM-2011-07-6326**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 372-2011 de la Paroisse de Disraeli, qui a procédé au remplacement de son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats dans le cadre révision quinquennale de sa réglementation d'urbanisme.

Adopté

9.1.6 Municipalité de Beaulac-Garthby – Règlement 152-2011, modification du règlement de zonage 133-2009

CM-2011-07-6327

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 152-2011 de la municipalité de Beaulac-Garthby amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 afin d'interdire l'utilisation des conteneurs comme bâtiments accessoires dans les zones mixtes et industrielles.

Adopté

9.2 Demande à portée collective – article 59 LPTAAQ

9.2.1 Dépôt de la demande à la CPTAQ

CM-2011-07-6328

**Attendu que** l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet à la MRC des Appalaches de soumettre une demande à la CPTAQ aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**Attendu que** cette approche s'appuie sur une vue d'ensemble de la zone agricole et, contrairement au cas par cas, permet une gestion plus cohérente, dont les effets sont plus facilement évaluables à long terme;

**Attendu que** la MRC des Appalaches souscrit à l'approche globale de gestion de la zone agricole préconisée à l'article 59 de la LPTAA et qu'elle voit des avantages à y adhérer;

**Attendu que** cette approche est basée sur la collaboration entre les différents partenaires que sont les municipalités locales, la MRC, l'UPA et la CPTAQ;

**Attendu que** pour accepter une demande en vertu de l'article 59, la CPTAQ doit être satisfaite que l'autorisation recherchée traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et s'inscrive dans une perspective de développement durable;

**Attendu que** les demandes à portée collective peuvent porter sur deux volets, soit les îlots déstructurés et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

**Attendu que** la MRC des Appalaches a un schéma d'aménagement révisé, en vigueur depuis le 10 octobre 2002, conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

**Attendu que** la MRC a consulté l'ensemble des municipalités pour obtenir une description des îlots déstructurés de leur territoire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Appalaches dépose à la CPTAQ une demande à portée collective visant les îlots déstructurés (volet 1) et les unités foncières vacantes dans les secteurs visés (volet 2) pour l'ensemble des 19 municipalités de la MRC des Appalaches.

Adopté

9.2.2 Choix des personnes pour négocier

La directrice générale mentionne que Mme Cynthia Boucher fera parvenir à chacune des municipalités un mémo mentionnant qu'il faudra nommer au plus, deux (2) personnes par municipalité qui assisteront aux rencontres des négociations. Il faudra

obligatoirement que ces personnes soient disponibles les 18 août, le 6 septembre et le 12 octobre 2011-08-14.

Par ailleurs il est laissé à la discrétion des conseils municipaux la façon d'interpeler les gens de leur municipalité quant au dossier de l'article 59.

### **9.3 Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

En juin 2011 trois (3) certificats d'autorisation ont été émis dont deux (2) dans la municipalité de Beaulac-Garthby et un (1) dans celle de St-Fortunat.

### **9.4 Gestion des cours d'eau**

Mme Nicole Bourque fait un retour sur sa demande d'avis préalable d'entretien de cours d'eau pour la rivière Palmer branche Est à St-Pierre-de-Broughton. Suite la visite du secteur concerné le 9 juin dernier avec le MDDEP, la MRC et la municipalité il a été conclu par le MDDEP que les travaux envisagés sont plutôt apparentés à du dragage et devraient faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE. La demande d'avis préalable a donc été refusée.

Par ailleurs, M. Bruno Vézina soulève le fait que la MRC des Appalaches devrait se pencher sur une résolution à une séance ultérieure demandant au ministère d'avoir une plus grande latitude, car il existe différentes raisons pour effectuer des entretiens dans un cours d'eau.

## **10 COMITÉ ACTION RÉGIONALE**

### **10.1 Représentation MRC**

CM-2011-07-6329

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Marie-Eve Mercier, soit mandatée pour représenter la MRC des Appalaches sur le comité Action Régionale.

Adopté

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Lancement officiel de l'opération Catalyseur**

La directrice générale fait un bref rappel concernant l'opération Catalyseur (opération de sécurité routière) qui se déroulera le 22 juillet de 10h00 à 12h00. Les maires qui veulent y assister devront se rendre au poste de la Sûreté du Québec le 22 juillet à 9h30 où ils seront accueillis par le sergent Christian Gilbert.

## **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 30/50 Comité Accueil**

M. Kaven Mathieu demande aux municipalités de nommer un répondant dans le cadre du comité accueil. Ce comité a comme idée de créer une trousse de nouveaux arrivants et d'en faire un projet régional. M. Mathieu demande donc aux maires de lui fournir, s'il y a lieu, la trousse et/ou le matériel qu'ils offrent aux nouveaux arrivants de leur territoire afin de monter une trousse complète régionale.

### **12.2 Route 112 - Rencontre avec le MTQ**

M. Ghislain Hamel fait un résumé de la rencontre du 13 juillet avec le Ministère des Transports concernant la route 112. Il y aura formation d'un comité d'informations publiques sous peu.

**13 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 14 septembre 2011.

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2011-07-6330**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 32.

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL  
PRÉFET**

---

**MARIE-EVE MERCIER  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**